

la Chambre m'empêchaient de faire une réplique aux avancés qu'il faisait. Je ne prétends pas en saisissant cette occasion mentionner les avancés que fit l'hon. monsieur en cette circonstance, copier ce que j'appelle son mauvais exemple sous ce rapport. Je m'efforcerais, monsieur, non seulement de m'astreindre autant que possible aux remarques qu'il fit en cette circonstance, mais je m'efforcerais de donner à l'hon. monsieur, un bon exemple sous un autre rapport et montrerais, je crois, moins de chaleur qu'il en montra en cette circonstance. L'hon. ministre des Finances critiqua l'exposé que je fis relativement aux passages dans le discours du Trône à l'ouverture du Parlement, l'an dernier, et cette année en ce qui concerne le commerce du pays. Je maintins que l'allégué contenu dans le discours avec lequel on ouvrit le Parlement à cette session, que "le commerce du Canada est prospère," avait pleinement justifié la critique que je fis des allégués de l'hon. monsieur, quand un an auparavant on avait attiré l'attention du pays dans le discours du Trône, sur le fait qu'il existait une dépression commerciale en Canada. Maintenant, l'hon. monsieur m'a répondu, et il a maintenu qu'il avait raison en ayant avancé qu'il y avait dépression commerciale, il y a un an passé, et en ayant avancé cette année, que la dépression commerciale est finie, et que le pays est dans un état prospère. J'aimerais à demander à l'hon. monsieur, si la raison qu'il donna, il y a un an passé, qui le porta à faire l'avancé que l'industrie du pays souffrait d'une dépression commerciale considérable, n'existait plus. J'aimerais à demander si les grands intérêts du commerce de bois ne souffraient pas d'une dépression plus considérable maintenant que dans ce temps-là. Mais la base sur laquelle je m'appuyai alors et sur laquelle je m'appuie maintenant est qu'aucune dépression temporaire dans l'intérêt commercial quelconque du pays, quelqu'important qu'il soit, ne devrait devenir le sujet de commentaires défavorables chez un ministre occupant la haute et importante position de ministre des Finances. Quand l'hon. monsieur a informé la Chambre que dans le grand indicateur [index] du commerce, les importations du pays, qu'il y a eu une

diminution de un million et demi de dollars dans les premiers six mois de la présente année fiscale, il s'est ôté toute raison pour donner un état plus favorable de la condition des affaires à présent, qu'il n'était justifiable de le faire il y a un an passé. Je passe par-dessus cette question pour arriver à la considération d'une question plus importante qui était un sujet de débat entre l'hon. monsieur et moi, et c'était la question de l'existence d'un déficit pour l'année fiscale finissant le 1er juillet 1874. L'hon. membre a modifié beaucoup les allégués qu'il fit l'an dernier et aussi les allégués qu'il a fait de temps à autre relativement à ce sujet; de fait, je puis dire que l'hon. monsieur a abandonné toute la question en litige. Je dis que par l'admission faite par l'hon. monsieur, l'autre soir, il a virtuellement abandonné le terrain qu'il occupait auparavant, et il a admis que les trois millions de taxes qu'il demanda à la Chambre d'imposer sur le pays, il y a un an, furent imposées, non pas pour couvrir quelque déficit de l'année alors courante, mais dans l'anticipation qu'un montant plus considérable de l'argent public serait nécessaire pour l'avenir. Si l'hon. monsieur avait fait cet avancé, il a un an, il nous aurait épargné beaucoup de trouble. S'il avait dit ce qui était un fait, que l'état du Canada était non-seulement plus prospère en tout point, mais que la dépense de l'année serait amplement couverte par le revenu de l'année, mais que, en vue d'engagements futurs et ultérieurs—en vue d'une augmentation de dépenses que le gouvernement avait intention d'imposer—une plus grande somme d'argent serait requise, ça nous aurait épargné, je dis, beaucoup de trouble. Mais quoique l'hon. monsieur ait modifié ses allégués, il a fait, cependant cet avancé: "Je regrette de dire que les recettes de l'année courante ne seront pas suffisantes pour rencontrer les dépenses. Il vous sera, en conséquence nécessaire de considérer le meilleur moyen à adopter pour tirer le meilleur parti du déficit anticipé." Il n'y a pas de référence là à une augmentation de dépenses, mais il y a l'allégué que la taxe à laquelle le peuple de ce pays est appelé à se soumettre est une taxe requise pour rencontrer un déficit dans l'année alors courante. Je n'ai